

REPUBLIQUE
FRANCAISE
Département du Doubs



Arrondissement de
Pontarlier
Canton de Valdahon

Date de convocation :
30/04/2026

OBJET

TARIF - FETE DE L'ETE

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 13
votants : 13

DECISION

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage :
15.05.2026

Extrait du Registre du Conseil d'Administration

N° 26.22

Séance du 11.05.2026

Président de séance : Mme GUILLEUX, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme GUILLEUX, Mme FERNIOT, Mme PERRIGOT, Mme POURET, Mme BRACHOTTE, Mme CONRAUX, Mme CHEMENT-BELLAY, Mme CHEVIGNAC, Mme GIRARD, M. GROSJEAN, M. LAPOIRE, M. REGAZZONI, M. GUILLAUME.

Etaient absents : Mme LE HIR, Mme WALGRAEVENS

Invités : Mme LEROY

Secrétaire de séance : Mme FERNIOT

Procurations de vote :

Par délibération en date du 3 juillet 2018, le Conseil d'administration avait fixé le tarif des repas festifs organisés au sein de la Résidence autonomie Denise Viennet à 15 € par personne.

Au regard de l'évolution des coûts (denrées alimentaires, prestations, animation), il convient de réévaluer ce tarif.

Dans le cadre de l'organisation de la fête de l'été 2026, les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

Poste	Montant	Coût par personne
Apéritif	70 €	1,00 €
Boissons	259 €	3,70 €
Repas	685,30 €	9,79 €
Dessert + pain	293,30 €	4,19 €
Décoration	90 €	1,29 €
Spectacle	600 €	8,57 €
Total	1997,60 €	28,54 €

Le coût de revient par personne s'élève ainsi à 28,54 €.

Il est proposé de fixer le tarif du repas festif à 20 € par personne TTC.

La différence entre le coût réel et la participation des résidents, soit environ 597,60 €, restera à la charge de la Résidence autonomie, notamment dans le cadre du financement des actions d'animation relevant du forfait autonomie.

Le Conseil d'administration :

- **Fixe le tarif des repas festifs à 20 € par personne TTC à compter de 2026,**
- **Remplace la délibération du 3 juillet 2018 en conséquence,**
- **Autorise Madame la Présidente ou son représentant à émettre les titres correspondants.**

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR



Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le



ID : 025-262505787-20260511-2622-DE